

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 605**

**44 – LOIRE-ATLANTIQUE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE**

**Ventes et cessions**

524 473 782 RCS Saint-Nazaire.

**CONTAINERS SOLUTIONS.**

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Capital : 10000 EUR.

Adresse : impasse Louis Blériot, Parc d'Activités de la Guerche, 44250 Saint-Brevin-les-Pins.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale  
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce  
Pour la société absorbée : Dénomination sociale : SHELTER SOLUTION  
Forme : SAS  
Adresse du siège social : Parc d'activités de la Guerche Impasse Louis Blériot 44250 Saint-Brevin-Les-Pins  
Capital : 1.000 €  
N° RCS : 852 578 806 RCS SAINT-NAZAIRE  
Pour la société absorbante : Dénomination sociale : CONTAINERS SOLUTIONS  
Forme : SAS  
Adresse du siège social : Impasse Louis Blériot, Parc d'activités de la Guerche 44250 Saint-Brevin-Les-Pins  
Capital : 10.000 €  
N° RCS : 524 473 782 RCS SAINT-NAZAIRE  
Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission est prévue : Actif : 84.523 € Passif : 8.273 €  
Rapport d'échange des droits sociaux : La société PARATI HOLDING (SARL au capital de 100.000 €, sise Parc d'Activité de la Guerche - impasse Louis Blériot 44250 SAINT BREVIN LES PINS, RCS SAINT-NAZAIRE n°919 043 141) détenant l'intégralité des actions de la société CONTAINERS SOLUTIONS et de la société SHELTER SOLUTION et s'étant engagée à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion, conformément au régime de la fusion simplifiée, l'apport-fusion de la société SHELTER SOLUTION ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société CONTAINERS SOLUTIONS, ni à augmentation de capital. Il ne sera donc établi aucun rapport d'échange. La fusion devant être réalisée postérieurement au 1er janvier 2023 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2023, les conditions de l'opération devraient être établies sur la base d'états comptables arrêtés au 31 décembre 2022. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2023 d'un point de vue comptable et fiscal. Prime de fusion : Néant  
La date du projet commun de fusion : 7 juin 2023  
Les date et lieu du dépôt du projet de traité de fusion au RCS au titre de chaque société participante : Le 12/06/2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire pour chacune des deux sociétés participantes..